

L'an deux mille vingt six, le mercredi 1^{er} avril, à dix huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Gautier MAES, Maire.

Convocations envoyées le 26 mars 2026

Délibération publiée le 08 avril 2026

Conseillers en exercice : 29

Conseillers présents : 27

Conseillers représentés : 02

Conseiller excusé : 00

Conseiller absent : 00

Secrétaire de séance :

M. BELMANT

Délibération n°24-2026

Etaient présents : M. MAES, M. CONTU, Mme BEAUGRAND, M. VELU, Mme RACINE, M. PONCHON, Mme YGOUF, M. BELMANT, Mme LEMAIRE, Mme HARY, Mme RICHARD, M. DREVELLE, Mme TRICOT, M. NOBLESSE, M. ONDICANA, M. GALLET, Mme GOUDMAND, Mme DAVID, M. MARQUES, Mme LEJEUNE, Mme DIEVAL, M. CHATELAIN, M. CARPENTIER, M. FARSI, Mme SORIN LAMBERT, M. BAHRI, M. HUGUET

Elus absents mais représentés : M. PEREZ a donné pouvoir à M. CONTU, Mme DEGUINE a donné pouvoir à Mme HARY.

Elu absent excusé : /

Elu absent non excusé : /

Convention de mise à disposition d'une table d'interprétation par le Département

Monsieur le Maire expose,

Le Département de la Somme porte une stratégie ambitieuse dénommée « Vallée de Somme, Vallée idéale ».

Cette stratégie vise à faire de l'écosystème du fleuve Somme un support fédérateur de développement durable du territoire, économiquement et socialement porteur.

De son côté, la Ville de Péronne a mené la requalification du site du moulin Damay, qui a permis de créer un nouvel espace public et de valoriser les abords de la Somme (non canalisée) et de l'ancien moulin.

Le résultat a pris la forme d'une place publique paysagère donnant sur les berges de la Somme.

Ce projet a bénéficié d'un soutien financier du Département de la Somme à hauteur de 177 164 euros et s'inscrit parfaitement dans la démarche « Vallée de Somme, Vallée idéale ».

Offrant une nouvelle ouverture paysagère sur la Somme, le Département propose à la Ville l'installation d'une table d'interprétation sur le site du moulin Damay. Cette installation permettra de rejoindre ainsi la trentaine de belvédères déjà mis en place pour valoriser les plus beaux panoramas de la Vallée de la Somme.

Les tables d'interprétation ont pour vocation de mettre en valeur le patrimoine naturel et historique présent sur chaque site emblématique préalablement repéré.

L'espace concerné étant d'ores et déjà ouvert au public avec un cheminement et des espaces verts, la table en deviendra une des composantes.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition à titre gracieux avec le Département de la Somme pour l'installation d'une table d'interprétation

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Cet acte est susceptible d'être déféré devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Pour Expédition Conforme,
Le MAIRE,

Monsieur Gautier MAËS

